

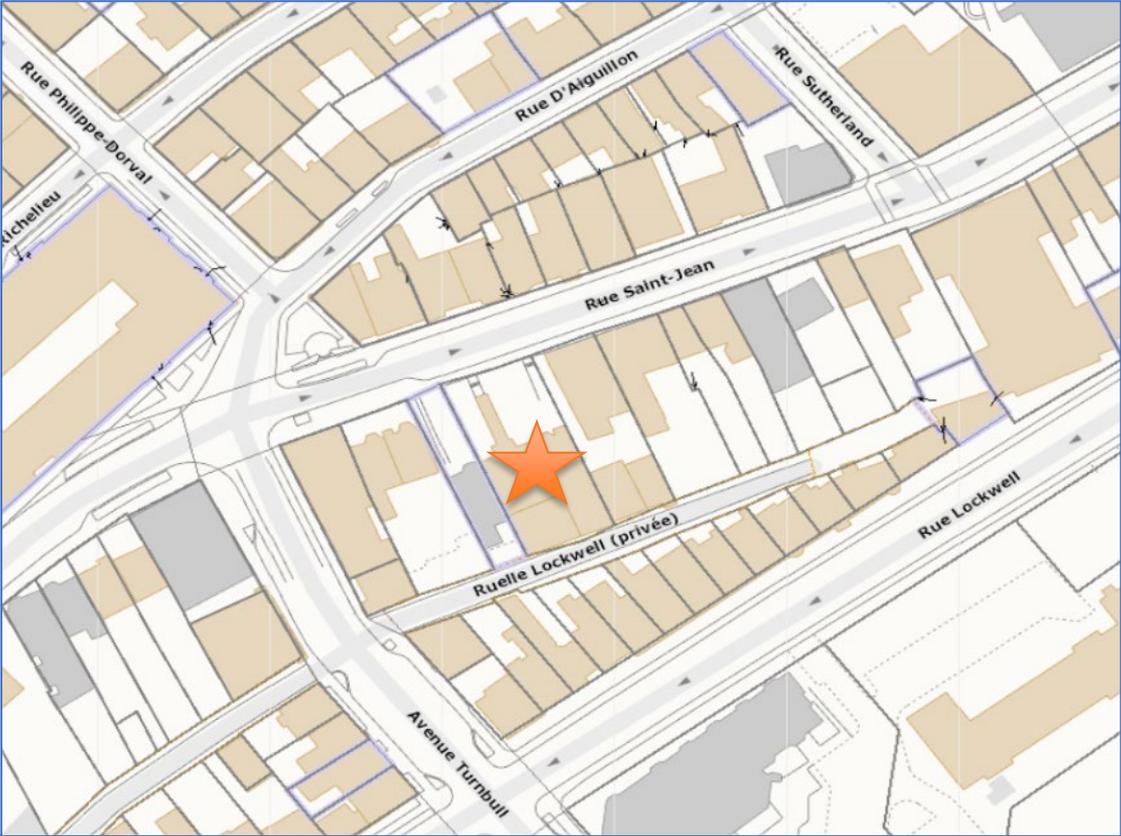


Demande de modification du règlement d'urbanisme

Permission d'occupation pour le 225-227, rue Saint-Jean

Consultation en ligne du 10 au 24 janvier 2022 et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste le 24 janvier 2022

LOCALISATION



CRITÈRES À RESPECTER



➤ rez-de-chaussée occupé par des logements



➤ maximum de huit logements



➤ pas de minimum de cases de stationnement

VALIDITÉ



La réalisation du projet doit commencer avant l'expiration d'un délai de 5 ans, à compter de l'entrée en vigueur du règlement sur la permission.



Période de questions et commentaires